

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
ETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

L'ENTENTE DE STOCKHOLM OU L'ART D'INSTAURER LA CONFIANCE

par C.A. Namiesniowski

LE BILAN DE LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM

Pendant près de trois ans, les pays de l'Est, les pays occidentaux et les pays neutres et non alignés (NNA) d'Europe ont négocié à Stockholm, en Suède, pour trouver des moyens pratiques de réduire le risque de voir éclater en Europe un affrontement militaire qui serait dû à un malentendu ou à une erreur de jugement. Les travaux de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe (CMCSDE, parfois abrégée à CDE) se sont achevés le 19 septembre 1986¹ sur un résultat positif, puisque les trente-cinq nations participantes² ont adopté un ensemble de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité (MPAC) visant à rendre moins secrète et plus prévisible la conduite de leurs affaires militaires respectives. Ces mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1987 et elles sont conformes aux principaux critères énoncés dans le mandat de la Conférence et définis à l'occasion de la réunion de suivi (à Madrid) de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE): "Elles devront avoir une portée réelle sur le plan militaire et une force exécutoire sur le plan politique, elles devront être assorties de moyens appropriés de vérification, adaptés à leur contenu,"³ et elles s'appliqueront à l'ensemble du territoire européen, de l'Atlantique à la chaîne de l'Oural, en URSS.

L'Entente de Stockholm constitue le premier accord multilatéral de sécurité signé entre l'Est et l'Ouest depuis 1975. Elle consacre notamment l'abaissement, à 13 000 hommes ou 300 chars, du seuil au-delà duquel il devient obligatoire pour les pays de notifier une activité militaire et l'extension à quarante-deux jours du délai requis pour cette notification; l'échange, douze mois d'avance, de calendriers prévisionnels des activités militaires sujettes à notification; l'imposition de dispositions contraignantes obligeant les parties à notifier deux ans à l'avance les exercices mettant en jeu plus de 40 000 hommes; l'obligation d'inviter des

observateurs à assister aux manoeuvres militaires faisant intervenir plus de 17 000 hommes; la possibilité pour les parties de procéder à des inspections sur place pour vérifier l'observance des mesures, sans que le pays subissant l'inspection ait un droit de refus. Enfin, les parties ont rédigé une déclaration dans laquelle elles réitèrent leur adhésion aux dispositions de l'Acte final relatives au principe du non-recours à l'emploi de la force.⁴

ET LES RÉPERCUSSIONS?

Le consensus auquel les trente-cinq États participants sont parvenus pour adopter l'Entente de Stockholm soulève un certain nombre de questions importantes auxquelles on ne peut pour l'instant répondre que partiellement.

La Conférence de Stockholm était une conférence politique et régionale, qui avait des objectifs restreints en matière de sécurité. Aux termes de son mandat, elle devait porter uniquement sur le recours aux forces terrestres classiques et sur les activités aériennes et navales connexes. Il ne s'agissait ni de limiter les déploiements de forces armées, ni d'en réduire les effectifs, ne fut-ce que d'un seul char ou soldat. En revanche, elle a abouti à la mise en place d'un ensemble de mesures "propres à accroître la confiance", qui vont permettre aux États participants d'en savoir davantage sur leurs politiques militaires respectives et, par conséquent, de clarifier leur "intentions" mutuelles. Grâce à cette transparence accrue, il sera à l'avenir plus difficile pour un pays de brandir la menace de recours à la force pour intimider politiquement un adversaire et de déclencher une "attaque surprise".

L'Entente de Stockholm est encore beaucoup trop récente pour que l'on puisse se livrer à une analyse exhaustive de son importance relative dans le contexte plus global du processus de limitation des armements en Europe. Il est d'ores et déjà possible cependant d'affirmer que cet accord représente un "saut qualitatif"

43-246-811

notable par rapport aux mesures adoptées à Helsinki en 1975 qui avaient, elles aussi, pour objet d'accroître la confiance en Europe.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les questions de limitation des armements, tant classiques que nucléaires, ont été au centre des relations Est-Ouest en Europe, et elles ont fait l'objet de pourparlers multilatéraux et bilatéraux. Au nombre des facteurs décisifs ayant influé sur l'issue de ces différents débats (y compris celui de Stockholm), mentionnons la présence à la table des négociations des deux superpuissances et l'état de leurs relations mutuelles au fil des années. À Stockholm, le désir exprimé à l'unanimité par tous les participants de réduire les risques de guerre a favorisé la conclusion entre les superpuissances d'un nombre suffisant d'ententes de coopération pour que l'on puisse parvenir à un consensus.

Les différents progrès enregistrés en Europe en matière de limitation des armements au cours des dernières décennies ne se sont pas faits sans difficultés, essentiellement en raison d'un ensemble de problèmes extrêmement complexes. Outre les questions traditionnelles de sécurité, telles que le déséquilibre entre les deux blocs quant à la structure des forces, les concepts stratégico-opérationnels divergents et les perceptions différentes du niveau des forces armées, il fallait aussi prendre en compte l'ensemble des questions politiques, diplomatiques, économiques et humaines. Les négociateurs réunis à Stockholm n'ont même pas essayé de résoudre l'un ou l'autre de ces problèmes. L'entente qu'ils ont conclue ne porte nullement atteinte à la souveraineté des nations signataires, pas plus qu'elle ne compromet leurs intérêts en matière de sécurité. Il s'agit en revanche d'un document qui favorise un renforcement de la confiance mutuelle entre les parties et qui leur permet d'atténuer certains soupçons susceptibles de déboucher sur de dangereuses erreurs de calcul.

LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM ET LA LIMITATION DES ARMEMENTS

On a pu constater, à l'occasion de la CDE, que la sécurité et la limitation des armements n'étaient pas des questions qui s'excluaient l'une l'autre, mais plutôt qui allaient de pair. "Les ententes en matière de limitation des armements doivent être évaluées essentiellement en regard de leur contribution au maintien d'un équilibre militaire stable entre l'Est et l'Ouest",⁵ et l'on reconnaît implicitement que "même un accord global de limitation des armements ne suffira pas à mettre un terme au contentieux politique"⁶ qui oppose depuis longtemps l'Est et l'Ouest. Les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité (MPAC) qui ont été adoptées à Stockholm auront des répercussions

politiques: en effet, elles aident à instaurer un climat de confiance en favorisant un accroissement des communications et de la franchise entre les parties pour ce qui est de leurs activités militaires respectives.

La conférence de Stockholm représente une étape supplémentaire dans le processus multinational, puisque l'on est passé des MPAC dites de la "première génération", adoptées à Helsinki, à un régime de mesures nouvelles à caractère plus exécutoire, qui vont peut-être réussir davantage à limiter les risques de conflit armé. D'un point de vue politique, c'est un résultat qui, d'une part, peut favoriser la diminution des tensions entre l'Est et l'Ouest et l'émergence d'une relation plus constructive, et qui, d'autre part, peut faciliter les progrès dans un domaine plus délicat, soit les réductions d'armements proprement dites.

LES DIVERGENCES D'INTÉRÊTS ENTRE L'EST ET L'OUEST

Les politiques fondamentales des États sont dictées par un certain nombre d'objectifs à court et à long terme, qui reflètent les intérêts nationaux vitaux.⁷ Dans le cas des superpuissances et des deux alliances militaires, soit l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Organisation du Pacte de Varsovie (OPV), cette réalité a donné lieu à des antagonismes peu propices à la limitation des armements. Ces conflits, qui sont rendus plus aigus encore par l'absence de contact entre l'Est et l'Ouest, par le climat traditionnel de méfiance et par la rhétorique publique, sont on ne peut plus réels, et ils dérivent de divergences historiques fondamentales. Il ne s'agit pas uniquement de différends politiques relatifs à des questions d'idéologie, de justice et de liberté. Si les Occidentaux se sont toujours méfiés des visées militaires des pays de l'Est, c'est essentiellement en raison de la division actuelle de l'Europe, que l'on dit "être le résultat des impératifs militaires et politiques des Soviétiques",⁸ et à cause du principe communiste voulant que le capitalisme doive nécessairement disparaître.⁹ Les pays de l'Est, pour leur part, prennent le contre-pied de cette attitude, et voient à l'Ouest une menace pour leur système.

Même si la CSCE a effectivement servi de tribune pour la limitation des armements, il n'est pas surprenant, compte tenu des divergences entre les parties, qu'on ait retrouvé autour de la table des négociations des interlocuteurs qui employaient le même vocabulaire, mais pour exprimer des idées différentes. Ainsi, le seul moyen pour l'Est et l'Ouest de parvenir à des compromis mutuellement acceptables consiste bien souvent à recourir à des formules ambiguës qui garantissent parfois dans une seule et même disposition, tous les éléments de leurs positions

respectives sur certains concepts fondamentaux. À cet égard, l'Entente de Stockholm ne fait pas exception. Par exemple, la MPAC prévoyant la notification préalable de certaines activités militaires fixe un seuil numérique de 13 000 hommes ou de 300 chars, quelque soit le moment où la manœuvre a lieu. La mesure énonce en outre un certain nombre de conditions préalables: pour qu'il y ait notification, il doit s'agir de la seule manœuvre dans la zone en question, elle doit être placée sous un commandement opérationnel unique, et les unités qui l'effectuent doivent être organisées en divisions ou du moins, constituer deux brigades ou régiments ne relevant pas nécessairement de la même division. Cette dernière condition est ambiguë. Si l'on en croit l'interprétation des pays occidentaux, il peut y avoir notification pour des manœuvres faisant intervenir des unités moins importantes qu'une division. Or, le Pacte de Varsovie et certains pays NNA ne sont pas d'accord avec ce point de vue. Les premiers soutiennent que cette condition permet aux États dont les troupes ne sont pas organisées en divisions (par exemple, le Canada et la Norvège) de participer à des manœuvres sans notification préalable. Dans la pratique, même si les divisions des pays du Pacte de Varsovie comprennent plus de chars et de pièces d'artillerie leur donnant une puissance offensive équivalente, elles comptent en général des effectifs plus restreints que de nombreuses divisions de l'OTAN.¹⁰ Il est par conséquent peu probable que les pays du Pacte de Varsovie feraient des notifications préalables si moins de deux divisions étaient en cause.

Même s'il existe entre l'Est et l'Ouest des divergences profondes qui constituent de véritables défis à relever à l'occasion de chaque négociation, ces dissemblances n'excluent pas la possibilité pour les parties d'atteindre des résultats politiques et diplomatiques concrets, vu le désir universel¹¹ de prévenir les conflits. Si l'on a pu obtenir à Stockholm certains résultats, c'est parce que les États avaient tous intérêt à réduire les risques de conflits dus à une erreur de jugement, d'une façon qui ne compromette pas leurs besoins en matière de sécurité nationale tels qu'ils les conçoivent, ni la volonté politique d'atteindre cet objectif. L'issue a été celle d'un jeu à somme non nulle, c'est-à-dire qu'il n'y a eu ni "perdants", ni "gagnants"; chacun y a trouvé son compte.

LE PROCESSUS DE LA CSCE

Les négociations sur la limitation des armements peuvent être facilitées ou, au contraire, rendues plus difficiles par les événements, qu'ils soient de nature générale ou à caractère spécifiquement politique. Dans un climat de confiance, les chances de progrès sont meilleures. Toutefois, ces négociations peuvent parfois

servir d'instruments politiques et contribuer elles-mêmes à l'amélioration des relations internationales. C'est ce qui s'est passé, semble-t-il, dans le cas de Stockholm, où le processus a été facilité par l'existence d'un cadre politique préalablement établi pour les négociations, soit la CSCE.

Les trente-cinq pays réunis à la CSCE avaient convenu d'y prendre part en leur qualité d'États souverains indépendants. Dans la pratique cependant, tous les États ont eu tendance à se regrouper autour d'organisations mères telles que l'OTAN, l'OPV et le mouvement des pays NNA. Pour certains États, comme le Saint-Siège, il était malaisé de se ranger dans l'une ou l'autre de ces catégories, et ils ont par conséquent eu tendance à faire cavalier seul.

La CSCE a été mise sur pied à l'époque des beaux jours de la détente, et elle a marqué l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations Est-Ouest. La Conférence a été à son zénith en 1975 avec la signature de l'Acte final d'Helsinki. Ce document représentait pour l'Est comme pour l'Ouest un compromis sur un certain nombre de questions politiques fondamentales en matière de relations internationales: les principes devant régir les rapports entre les États et leur sécurité (Première Corbeille); les dispositions relatives au commerce, à la coopération industrielle, à la science et à la technologie (Deuxième Corbeille); la coopération dans les domaines humanitaires (Troisième Corbeille); et enfin, les problèmes de sécurité et de coopération en Méditerranée. Comme on pouvait s'y attendre, le texte n'est pas exempt d'ambiguïtés ni de termes circonspets.¹² L'Acte final d'Helsinki prévoyait également la tenue, à intervalles réguliers, de réunions de suivi. Des rencontres ont déjà eu lieu à Belgrade et à Madrid, et une session est actuellement en cours à Vienne (milieu de l'année 1987). Les participants à la réunion de Madrid ont décidé d'organiser à Stockholm une autre conférence sur les MPAC, afin d'essayer d'améliorer les modestes MPAC de la Première Corbeille dont on avait convenue à Helsinki.

L'unique mesure obligatoire négociée à Helsinki a été celle qui obligeait les parties à notifier vingt-et-un jours à l'avance les manœuvres devant faire intervenir plus de 25 000 hommes. Toutes les autres mesures étaient purement facultatives, notamment celles qui concernaient l'invitation d'observateurs et d'autres exigences en matière de notification. En outre, les États participants dont le territoire s'étend au-delà de l'Europe (l'URSS et la Turquie) n'étaient pas assujettis aux MPAC dans le cas des manœuvres qui devaient se dérouler à plus de 250 km à l'intérieur de leurs frontières.¹³

Toutes les sections du document signé à Helsinki étant liées les unes aux autres, aucune n'est censée primer sur les autres. Même si l'Entente de Stockholm

n'a aucune valeur politique en soi, elle fait partie intégrante du processus plus global de la CSCE. Bien entendu, le meilleur critère d'évaluation de ce processus demeurera la mesure où les États souverains participants qui ont accepté sur un plan politique (et non juridique) le caractère exécutoire des engagements contractés à cette occasion se montreront disposés à les respecter.

RIEN NE VA PLUS . . . SAUF À STOCKHOLM

Le moment choisi pour la Conférence de Stockholm étaient loin d'être aussi propice que dans le cas de celle d'Helsinki, puisqu'en janvier 1984, date où elle s'est ouverte, les relations politiques entre l'Est et l'Ouest étaient déjà beaucoup plus tendues qu'en 1975. Au nombre des facteurs ayant contribué à cette situation, mentionnons le déploiement en Europe de missiles balistiques SS-20 (1977) par l'URSS; le fait que les États-Unis n'aient pas ratifié le second Traité sur la limitation des armements stratégiques (Salt II) (1979); l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques (1979); la "double décision" de l'OTAN sur les forces nucléaires de théâtre à longue portée, prise en partie pour contrer le déploiement des SS-20 (1979); les exercices militaires auxquels les Soviétiques s'étaient livrés autour de la Pologne, sans les notifier (1980-1981), et que beaucoup ont considérés comme contraires aux engagements contractés à Helsinki; l'imposition de la loi martiale en Pologne (1981); l'annonce par le président Reagan de son Initiative de défense stratégique (1983); l'incident du Boeing coréen abattu par un *MIG* soviétique (1983); la décision des Soviétiques de quitter la table des négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (INF) et l'interruption des pourparlers sur la limitation des armements stratégiques (START), après le déploiement par l'OTAN de missiles Pershing II et de missiles de croisière lancés à partir du sol (1983); et enfin, le fait que les parties n'aient pu fixer la date de la prochaine séance de pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR). À la fin de l'année 1983, il ne subsistait entre l'Est et l'Ouest presque aucune forme de contact officiel en matière de limitations des armements. Il ne restait en fait qu'un seul espoir: le consensus auquel étaient parvenus les trente-cinq États de la CSCE réunis à Madrid en 1983, en prenant la décision d'ouvrir la CMCSDE le 17 janvier 1984 à Stockholm.

Comme il n'existait à l'époque aucun autre dialogue international sur la limitation des armements, la Conférence de Stockholm a d'abord favorisé, outre la négociation des MPAC, l'étude d'une multitude d'autres questions politiques liées aux relations Est-Ouest. Cette situation constituait à la fois un avantage

et un désavantage pour les négociations de Stockholm, car les progrès ont été à partir de ce moment-là liés à des événements extérieurs à la Conférence qui pouvaient aussi bien favoriser d'énormes succès ou, au contraire, causer un échec total. En l'occurrence, le processus de la CSCE, de par sa nature multilatérale, a permis aux parties d'avoir des échanges constructifs et d'établir par ailleurs des contacts officieux sur des questions de sécurité autres que les MPAC. De toute évidence, il ne pouvait y avoir à Stockholm de progrès que dans la mesure où il s'instaurait entre les parties un climat de confiance politique à une échelle plus vaste, ce qui supposait notamment la reprise des négociations bilatérales et des discussions de bloc à bloc. Devant les succès enregistrés dans le cadre des contacts bilatéraux et compte tenu des encouragements prodigués par tous les pays participants, on peut dire de la Conférence de Stockholm qu'elle a été un excellent point de départ pour d'autres négociations.

LES MOTIFS POLITIQUES DE L'ENTENTE

Le fait que la Conférence ait réuni en premier lieu des ministres des Affaires étrangères, a confirmé l'importance des dialogues politiques menés aux paliers supérieurs. La Conférence a également été pour les pays participants l'occasion de nouer des contacts bilatéraux et ministériels, lesquels ont débouché sur la reprise des pourparlers sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR), en mars 1984, et sur celle, des pourparlers de Genève sur les armes nucléaires et spatiales, un an plus tard. En outre, l'Union soviétique était séduite par la perspective de la Conférence de Stockholm, qui ne posait en fait aucun risque pour la sécurité et qui allait lui permettre de poursuivre l'un de ses anciens rêves politiques, soit la création "d'un système de sécurité collective" qui engloberait l'ensemble du continent européen.¹⁴

Du fait de la relation établie entre la Conférence de Stockholm et les autres négociations sur la limitation des armements, l'état des relations politiques entre les superpuissances allait inévitablement influencer sur les progrès réalisés en Suède. L'examen des progrès accomplis dans le cadre de la Conférence semble confirmer cette opinion, et l'on peut même distinguer plusieurs étapes dans la Conférence, puisque, du "dialogue de sourds" en 1984, on est passé à la négociation et à la conclusion d'un accord en 1986, après un certain filtrage et la définition des terrains d'entente en 1985. On constate également qu'il a fallu, à certains moments clés de la négociation, donner des impulsions politiques pour assurer la continuation des travaux. Certains se demanderont pourquoi il a fallu tant de temps pour conclure un accord. La réponse tient au fait que le continent européen est au centre de toutes

les questions de sécurité entre l'Est et l'Ouest, qu'il s'agisse des relations entre les pays européens eux-mêmes, des relations entre les superpuissances en Europe ou encore, des relations entre les superpuissances et l'Europe. À vouloir précipiter l'avancement des travaux de façon prématurée, on aurait risqué de déboucher sur une impasse ou de devoir se contenter d'un ensemble restreint de mesures non exécutoires, comparables aux MPAC adoptées à Helsinki.

LES DIFFÉRENCES ENTRE LES POSITIONS DE NÉGOCIATION

Au cours de la première année des négociations à Stockholm, cinq propositions différentes sur les MPAC ont été présentées: celle de l'OTAN, celle de la Roumanie, celle des pays neutres et non alignés (NNA) celle de l'Union soviétique et enfin, celle de Malte.¹⁵ On attendait des propositions qu'elles fussent conformes aux critères du mandat de la Conférence défini à Madrid. Il avait été décidé que les futures MPAC seraient applicables à l'ensemble de l'Europe ainsi qu'aux zones maritimes adjacentes* et aux espaces aériens correspondants. Elles devaient avoir une portée militaire, avoir un caractère exécutoire sur le plan politique et être assorties de moyens adéquats de vérification.¹⁶

Tout au long des négociations, les positions de l'Est et de l'Ouest ont sérieusement divergé sur la question de l'interprétation du mandat. On constate, à la lecture des dossiers exhaustifs relatant les négociations de Madrid, que la position des pays de l'Ouest et de certains pays NNA consistait à dire que, selon l'approche dite "fonctionnelle", les manoeuvres militaires exécutées dans la zone maritime adjacente et dans l'espace aérien ne devaient être notifiées que si elles étaient techniquement liées à des activités terrestres notifiables. En d'autres termes, il aurait fallu satisfaire aux deux critères énoncés dans le mandat relativement à la notification des manoeuvres: les pays seraient tenus de notifier non seulement les manoeuvres influant sur la sécurité européenne, mais aussi les activités qui faisaient partie intégrante d'activités militaires ayant lieu en Europe.¹⁷ Les pays de l'Est, quant à eux, préconisaient "l'approche géographique", arguant qu'il suffisait de retenir un seul critère: il fallait notifier toute manoeuvre militaire pouvant avoir une incidence quelconque sur la sécurité européenne, y compris les activités aériennes et navales indépendantes. Si l'on avait retenu "l'approche géographique", il aurait fallu étendre la zone d'application des mesures au-delà du continent européen.

* Dans le présent contexte, il faut comprendre que la notion de "zone maritime adjacente" englobe également les zones océaniques bordant le continent européen.

Si les pays occidentaux s'attendaient à trouver dans les propositions soumises au début de la Conférence par les États ou groupes d'États participants des différences de degré, ils ont trouvé dans les propositions de l'URSS des différences de degré et des différences de contenu, et la position soviétique n'avait en fait pas grand-chose à voir avec le mandat de la Conférence. L'URSS avait mis l'accent sur des mesures politiques déclaratoires générales qui, prétendait-elle, allaient inciter les pays à adopter un comportement militaire pacifique. Elle reprenait dans sa proposition les termes de la déclaration de Prague publiée par le Pacte de Varsovie en janvier 1983 et prévoyant notamment des mesures sur les points suivants: le non-recours en premier aux armes nucléaires; la signature d'un traité sur le non-recours à la force et sur le maintien de relations pacifiques; la réduction des budgets et des dépenses militaires; l'élimination en Europe de toutes les armes chimiques et l'interdiction d'en entreposer là où il n'y en avait pas déjà et enfin, la création de zones dénucléarisées. Ces différentes propositions n'avaient sur un plan militaire aucune efficacité, leur application n'était pas vérifiable, et la plupart étaient déjà à l'étude devant d'autres instances. Seule la dernière section de la proposition soviétique concernait les MPAC militaires et préconisait l'élargissement des mesures contenues dans l'Acte final d'Helsinki ainsi que l'imposition de limites pour les manoeuvres militaires terrestres.

La proposition des pays occidentaux et celle des pays neutres et non alignés se rapprochait davantage du mandat de la Conférence; elle mettait l'accent sur l'adoption de mesures ayant une véritable portée militaire et contribuant à rendre les manoeuvres plus transparentes et plus prévisibles. Les MPAC proposées par l'Ouest portaient sur l'échange de renseignements militaires, l'échange de calendriers annuels des activités militaires notifiables à l'avance, la notification quarante-cinq jours à l'avance de certains exercices militaires, l'observation de certaines activités militaires, la création de mécanismes d'observance et de vérification et enfin, la mise en place de moyens de communications. Les NNA, quant à eux, ont proposé douze mesures: la notification préalable des manoeuvres militaires d'envergure; la notification préalable des manoeuvres militaires de moindre envergure; la notification préalable des manoeuvres militaires faisant intervenir des unités amphibies, navales, aéroportées ou aéromobiles, ou une combinaison quelconque de ces dernières; la notification préalable des activités militaires d'envergure; la nécessité d'inviter des observateurs à assister aux manoeuvres et mouvements militaires; la notification préalable du redéploiement des grandes unités militaires; la notification de certaines autres activités militaires d'envergure; l'échange de calendriers prévisionnels annuels concernant les

principales activités militaires envisagées; la fixation d'un plafond pour les forces engagées dans des manoeuvres militaires d'envergure; la fixation d'un plafond pour les forces amphibies, aéroportées ou aéromobiles engagées dans des manoeuvres militaires; et enfin, l'imposition de restrictions pour les forces déployées dans certaines zones restant à définir, forces qui auraient les moyens voulus pour mener des opérations offensives prolongées. Les pays occidentaux faisaient valoir que l'adoption par les États participants de mesures à caractère véritablement militaire attesterait de leur volonté politique d'instaurer entre eux des relations pacifiques. Les propositions des NNA ont été qualifiées d'importantes sur le plan politique, car elles étaient largement conformes au mandat et ont aidé les participants à définir le "centre de gravité" de la Conférence.

Au cours de la première année des négociations, la volonté apparente chez tous les participants de reprendre et d'approfondir les MPAC d'Helsinki (notification préalable des manoeuvres, des mouvements et des transferts militaires, et observation de toutes ces opérations) a été l'unique terrain d'entente que les parties aient trouvé. On était loin des "initiatives nouvelles, efficaces et concrètes" préconisées dans le mandat de la Conférence.

L'INFLUENCE DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES SUR LES NÉGOCIATIONS

Les négociations de Stockholm ont évolué au gré des événements politiques qui ont influé sur les relations Est-Ouest, et ce à partir de janvier 1984, date où les ministres des Affaires étrangères ont inauguré la Conférence, jusqu'en octobre 1986, au moment du sommet Reagan-Gorbatchev à Reykjavik. Les négociations ont évolué en fonction de divers événements politiques, comme le décès des dirigeants "intérimaires" soviétiques et la réélection du président Reagan à Washington. Avec l'arrivée au pouvoir en Union soviétique d'un nouveau dirigeant et les élections qui devaient se tenir plus tard au cours de l'année aux États-Unis, il ne fallait pas s'attendre à ce que les positions officielles des pays de l'Est évoluent considérablement. Devant l'opinion publique, les Soviétiques sont restés fidèles à leur politique traditionnelle et l'ont fait savoir en boycottant, au mois d'avril, les Jeux olympiques de Los Angeles. Dans le cadre de la Conférence cependant, le dialogue s'est poursuivi en sessions plénières, dans les couloirs et entre les capitales, ce qui a permis un renforcement de la compréhension mutuelle entre les parties.

En juin 1984, on a assisté à un important geste politique de la part des pays occidentaux lorsque le président Reagan a déclaré à Dublin que les États-Unis

seraient disposés à débattre du principe cher à l'Union soviétique, soit le non-recours à la force, dans la mesure où celle-ci accepterait de négocier des mesures tangibles pour donner une dimension concrète à ce principe. Ce n'est pas avant la fin de 1984 cependant que les parties ont finalement pu donner suite à cette initiative en convenant d'une structure de travail qui devait faciliter un échange de vues plus détaillé. L'accord sur la structure de travail ne semblait pas, à première vue, être autre chose qu'une simple question de procédure, mais il contenait en fait certains éléments de fond. En effet, le texte prévoyait la formation de deux groupes de travail qui allaient se répartir l'étude des différentes propositions présentées, le premier groupe devant travailler sur la notification et l'observation, et le second, sur toutes les autres propositions. Grâce à cette formule, il allait être possible d'évaluer la conformité des propositions au mandat de la Conférence et de filtrer les différents textes pour ne garder en fin de compte que ceux ayant des chances de faire l'objet d'un consensus. Cette opération de sélection s'est poursuivie pendant la plus grande partie de 1985.

En 1985, la progression des choses à Stockholm a été une fois de plus influencée par les événements politiques extérieurs, principalement par la reprise des pourparlers de Genève sur les armements nucléaires entre les États-Unis et l'Union soviétique et par l'arrivée au Kremlin d'un dirigeant au style nouveau, Mikhaïl Gorbatchev. Toutefois, l'assassinat en République démocratique allemande d'un agent de liaison affecté à la mission militaire américaine a mis en évidence la précarité des efforts déployés pour accroître la confiance et l'ampleur des problèmes qui restaient à résoudre en matière de vérification. Au nombre des autres événements ayant influé sur le déroulement des négociations, mentionnons la célébration du Dixième Anniversaire de l'Acte final d'Helsinki et surtout la déclaration prononcée au sommet américano-soviétique de Genève, dans laquelle les deux superpuissances s'engageaient à tout faire pour assurer le succès de la Conférence.

Une fois réglée la question de la succession au Kremlin et après la reprise des pourparlers de Genève, les principaux objectifs de la Conférence ont commencé à se faire jour. Même s'il subsistait entre les propositions de l'OTAN et celles du Pacte de Varsovie des divergences considérables sur le plan des détails, la portée politique des textes ne tenait pas tant aux notions mises de l'avant qu'aux éléments passés sous silence. La plupart des propositions déclaratoires du Pacte de Varsovie, notamment sur les questions nucléaires, ont été mises en sourdine, et le point de mire est devenu le principe du non-recours à la force. À partir de ce moment-là, les participants se sont mis sérieusement à

échanger des idées et des détails précis sur la substance des textes qui allaient en fin de compte constituer le document final.

À titre de contribution au processus de filtrage des propositions, les pays occidentaux ont présenté six documents de travail, soit un document pour chacune des mesures mises de l'avant par l'OTAN (l'échange de renseignements, les calendriers annuels, la notification des activités militaires, l'observation, la vérification et les moyens de communications). Dans un texte résumant l'ensemble des six documents, l'Ouest a souligné que les mesures formaient un tout cohérent. Les pays de l'Est ont soumis, quant à eux, cinq documents de travail: un projet de traité sur le non-recours à la force; une proposition visant à imposer un seuil de 40 000 hommes pour les manoeuvres militaires; un document sur la notification des manoeuvres et les transferts d'envergure faisant intervenir plus de 20 000 hommes pour les unités terrestres; plus de 30 navires de combat accompagnés de 100 aéronefs, pour les unités navales; et enfin, plus de 200 aéronefs pour les forces aériennes agissant de façon indépendante. Les propositions du Pacte de Varsovie ne contenaient guère de précisions sur l'observation et la vérification. Après de très longues tractations internes, les NNA ont présenté plus tard dans le courant de l'année un document développant leurs propositions. Si l'on a pu retrouver dans sept propositions des NNA certaines questions également abordées par les pays occidentaux, on a constaté en revanche de sérieuses divergences de détails dans les positions des deux groupes à l'égard de l'information, des calendriers, de la notification, de l'observation et de la vérification. À titre d'exemple, citons ici deux différences importantes: les NNA ne considéraient pas l'information comme devant faire l'objet d'une proposition distincte et ils estimaient par ailleurs que la vérification n'était qu'une dimension de l'observation. Au milieu de l'année 1985 cependant, les parties avaient trouvé six terrains d'entente pour la discussion: la définition des seuils et le choix de l'unité de mesure pour la notification des activités; le recours à des observateurs; la vérification; l'échange de renseignements; le non-recours à la force et enfin, l'imposition de restrictions quantitatives.

Il existait entre l'Est et l'Ouest des divergences considérables sur tous les sujets de discussion. Les pays de l'Est avaient rejeté les propositions de l'Ouest sur la notion de seuil structurel,* sur l'échange de renseignements et sur les activités "hors-garnison";¹⁸ ils avaient en outre minimisé l'importance du rôle des observateurs et limité la vérification aux seuls moyens techniques nationaux (MTN) et à la consultation. Les pays de l'Ouest ont rejeté la proposition de l'OPV qui visait à restreindre à 40 000 hommes les effectifs des

unités en manoeuvre, prétextant que cette limite était sans conséquence pour le Pacte, alors qu'elle allait avoir une incidence certaine sur les exercices de l'OTAN. Les NNA sont restés fidèles à leur position traditionnelle d'impartialité, mais de toute évidence, leur conception du renforcement de la confiance et de la sécurité par l'établissement d'une coopération mutuelle se rapprochait davantage de celle des pays de l'Ouest, notamment sur des questions telles que la notification et l'observation.

Après la pause du milieu de l'été et une session de consultations bilatérales entre l'Est et l'Ouest, les participants à la Conférence étaient prêts à franchir l'étape suivante, soit la mise sur pied d'une structure de travail officielle, des représentants de pays NNA choisis faisant office à cet égard de modérateurs (ou de coordonnateurs). La structure a été adoptée en octobre, soit à la veille du Sommet de Genève, ce qui donnait pour la première fois aux participants le moyen de passer véritablement à l'étape de la rédaction. Toutefois, ces derniers n'ont finalement réussi à s'entendre sur un premier texte provisoire annoté qu'en février 1986.

L'année 1985 ne s'est pas achevée dans l'optimisme. On était dans l'impasse depuis que les travaux avaient buté sur la question des activités navales et aériennes (autrement dit, la question de l'interprétation du mandat), et les pays de l'Est refusaient de négocier une quelconque autre mesure tant que ce problème n'aurait pas été résolu. Ils ont indiqué par ailleurs que tout progrès sur le plan des MPAC était lié à l'avancement sur celui du non-recours à la force; les pays de l'Ouest ont alors menacé d'établir eux aussi un lien de dépendance entre les deux questions, mais dans le sens inverse. Il semble cependant que les tractations de couloir habilement menées par le coordonnateur finlandais aient permis de laisser espérer quelques progrès en vue de l'adoption d'une des mesures, soit celle qui concernait l'observation.

En 1986, la cadence des événements s'est accélérée. Dans un discours prononcé en janvier, le Secrétaire général Gorbatchev a offert de reporter la question des activités navales à l'étape suivante de la Conférence. À l'occasion de ce même discours, il a également insisté sur l'importance de la vérification dans le cadre du désarmement, argument qu'il a repris à l'assemblée du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) le 27 février. S'étant rendus à Stockholm dans le cadre de la Conférence, les ministres des Affaires étrangères de la

* Unité retenue pour le calcul du seuil de notification et fondée sur une formation terrestre standard telle que la division. D'un point de vue militaire, une unité organisée a davantage de poids qu'un simple rassemblement de troupes de taille équivalente. En outre, le processus de vérification est dans ce cas plus simple et moins intempestif.

France et de la République fédérale d'Allemagne ont souligné l'importance que leurs pays attachaient à cette tribune, laquelle pouvait, selon eux, favoriser de façon déterminante le renforcement de la stabilité et de la sécurité en Europe.

En février 1986, Anatoly Chtcharanski, l'un des membres fondateurs du Groupe moscovite pour la surveillance des Accords d'Helsinki, a été autorisé à quitter Moscou pour immigrer en Israël. Même si la question des rapports entre la Conférence de Stockholm et la "Troisième Corbeille" n'avait aucune incidence directe sur les négociations, elle a tout de même exercé sur l'ensemble du processus de la CSCE une influence certaine, quoi qu'intangible. En outre, les participants avaient décidé de se retrouver à Vienne à partir du 4 novembre 1986 dans le cadre d'une réunion de suivi, en vue d'examiner et d'évaluer les résultats des diverses séances et de faire le point sur la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final d'Helsinki. Comme on n'avait enregistré que très peu de progrès à certaines réunions jugées importantes par les pays occidentaux,¹⁹ les Soviétiques ont peut-être craint que ces derniers décident de refuser leur accord à Stockholm. On peut penser par conséquent qu'en relâchant Chtcharanski, les Soviétiques aient voulu faire un important pas politique en direction des pays occidentaux.

À l'époque cependant, il ne semblait pas que la décision des Soviétiques ait eu une incidence directe sur les négociations entre l'Est et l'Ouest, puisque les deux parties ne parvenaient pas à sortir de l'impasse relative à la notification de la participation des forces aériennes. Toutefois, si l'on se place d'un point de vue plus général, la libération de Chtcharanski a probablement contribué à favoriser le consensus.

Après avoir fait un geste dans un des contextes du processus de la CSCE, M. Gorbatchev a dévoilé au mois d'avril une nouvelle initiative, alors qu'il se trouvait à Berlin-Est. Songeant à l'avenir, le Secrétaire général a signalé que son pays était disposé à poursuivre la réduction des forces classiques en Europe, de l'Atlantique à l'Oural. Les Soviétiques semblaient attacher à cette nouvelle initiative en matière de limitation des armements une telle importance qu'ils n'ont même pas jugé bon de commenter de façon significative le raid aérien que les États-Unis avaient lancé contre la Libye au courant du même mois pour lutter contre le terrorisme, pas plus qu'ils n'ont accru leurs pressions sur les pays occidentaux au sujet de la notification de leurs activités aériennes indépendantes.

Pour faire suite à la déclaration du Secrétaire général Gorbatchev sur le désarmement classique en Europe, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont publié au mois de mai à Halifax un communiqué annonçant qu'un Groupe de travail de haut niveau serait chargé d'examiner les questions relatives à la

limitation des armes classiques. Le communiqué indiquait par ailleurs que nul progrès en matière de réduction des armements ne serait possible tant que les travaux de la Conférence de Stockholm n'auraient pas donné de résultats concrets. Les Soviétiques ont réagi au mois de juin suivant en présentant des propositions plus détaillées sur la réduction des forces.²⁰

Au cours du même mois, les pays occidentaux ont signalé à la Conférence de Stockholm qu'ils étaient prêts à envisager des seuils de notification supérieurs à celui proposé par l'OTAN (6 000 hommes), et ils se sont par ailleurs montrés disposés à faire abstraction de la notification intéressant la mobilisation, à condition que le Pacte de Varsovie adoptât des mesures réciproques dans les domaines jugés importants par eux, à savoir l'approche fonctionnelle* dans le contexte de la notification et les dispositions relatives à l'inspection sur place aux fins de la vérification.

L'issue de la Conférence de Stockholm est restée en suspens jusqu'à l'ouverture de la dernière session au mois d'août. Trois semaines avant la fin de la Conférence, les participants ont réussi à sortir de l'impasse sur la question des seuils et sur celle de la notification en concluant un marché, et d'autres problèmes pendants ont dès lors pu être résolus. Pour la notification de certaines activités militaires, les pays occidentaux ont accepté d'adopter des seuils numériques, renonçant ainsi à la notion de seuil structurel établi d'après le nombre de divisions terrestres. L'accord est intervenu sur un seuil plus élevé que celui initialement souhaité par les pays occidentaux (soit 13 000 au lieu de 6 000). Malgré ce qu'ils souhaitaient, les pays de l'Est ont accepté que les activités navales ou aériennes indépendantes ne soient pas notifiées, sauf dans le cas où elles feraient partie d'une activité terrestre devant être notifiée. Il restait un dernier problème à résoudre, soit celui des inspections sur place. Or, il allait falloir arrêter les pendules si l'on voulait respecter les délais fixés pour la conclusion des travaux.

L'une des réalisations uniques de la Conférence de Stockholm a été la conclusion d'un accord sur l'observance et la vérification, accord dont l'application est fondée sur la notion d'inspection sur place, à la demande. Les pays de l'Est avaient jusque-là systématiquement rejeté l'idée d'une mesure indépendante de vérification, qu'ils assimilaient carrément à de l'espionnage. Les pays occidentaux n'ont pas voulu démordre de leur position, faisant valoir que les inspections sur place permettaient de garantir l'égalité des chances. La proposition des NNA en matière de vérification était beaucoup plus faible que les autres, puisqu'elle aurait eu pour effet d'exempter certaines de leurs activités de toute inspection. C'est finalement la

* Voir page 5

proposition des pays occidentaux qui a servi de structure principale et qui constitue aujourd'hui le fondement de la mesure adoptée. Toutefois, il n'y a eu aucune évolution dans les positions jusqu'au moment où le maréchal Ahkromeyev, Chef de l'État-major général de l'URSS, a, pendant une séance plénière, annoncé que son pays acceptait le principe des inspections sur place. Les Occidentaux auraient préféré que les pays pussent fournir leurs propres moyens de transport. Le général Ahkromeyev a demandé que le pays subissant l'inspection fournisse les véhicules et les avions nécessaires aux inspecteurs. Encouragés dans cette initiative par les pays occidentaux, les pays NNA ont suggéré, pour faciliter un compromis de dernière minute, que les avions devant servir à l'inspection soient fournis par des pays non membres de l'une ou de l'autre alliance, mais les pays de l'Est ont catégoriquement rejeté cette proposition. Quoiqu'il en soit, on peut lire dans la version finale du document de Stockholm que les avions devant servir à l'inspection seront fournis par les États hôtes et que, dans certaines circonstances, l'État effectuant l'inspection pourra être autorisé à utiliser ses propres véhicules.

LES RÉPERCUSSIONS POLITIQUES DE LA CONFÉRENCE DE STOCKHOLM

L'Entente de Stockholm n'aurait jamais pu être conclue sans la détermination politique de toutes les parties, puisqu'en définitive, chacune d'entre elles a dû renoncer à certains éléments de ses propositions. Les pays de l'Est n'ont finalement réussi qu'à faire entériner une seule de leurs mesures déclaratoires, soit le principe du non-recours à la force; et encore, il faut préciser que ce principe n'a pas fait l'objet d'un traité ni même d'un document séparé. Le texte final de la Conférence ne prévoit pas la notification des activités aériennes et navales indépendantes, pas plus qu'il ne fixe de limites numériques pour ce qui concerne l'ampleur des exercices militaires. En ce qui concerne la notification des manoeuvres, l'accord est intervenu en fin de compte sur un seuil numérique inférieur aux chiffres initialement envisagés par les pays de l'Est. La notion de recours aux moyens techniques nationaux (MTN) et à la consultation aux fins de la vérification a été remplacée par le principe des inspections sur place par mise en demeure, sans droit de refus. Un régime obligatoire d'observation est désormais en vigueur.

Quant aux pays de l'Ouest, ils n'ont pas réussi à faire accepter leur mesure relative à l'échange d'information sur l'emplacement des forces, à la notification des mobilisations et aux activités "hors-garnison", et ils ont dû se satisfaire d'un seuil de notification plus élevé que

prévu. Malgré les problèmes d'interprétation auxquels pourraient donner lieu certaines ambiguïtés du texte, on peut dire que, d'une façon générale, l'Entente de Stockholm est beaucoup plus qu'une simple déclaration symbolique, car elle permettra de percer quelque peu le mystère dont les pays entourent actuellement la conduite de leurs affaires militaires en Europe. En fait les deux textes décrits ci-dessous, soit l'Appel de Budapest et la Déclaration de Bruxelles, semblent confirmer la portée politique de l'Entente de Stockholm vue comme étant un des éléments d'un processus beaucoup plus vaste.

L'APPEL DE BUDAPEST

L'Appel de Budapest a été lancé en juin 1986 par le Comité consultatif politique des États membres du Pacte de Varsovie. Le contenu de ce document et du communiqué joint en annexe était déjà pour l'essentiel bien connu des négociateurs occidentaux spécialistes de la limitation des armements. L'élément le plus notable de cet Appel est la proposition visant à amener l'OTAN et le Pacte de Varsovie à réduire leurs effectifs de 100 000 et 150 000 hommes respectivement, en un premier temps, et à limiter leurs flottes aériennes tactiques à un plafond non précisé, chacune de ces deux démarches devant se faire d'ici un ou deux ans. En cas de réussite, cette première mesure pourrait être suivie d'autres réductions au terme desquelles le niveau des troupes des deux alliances pourrait avoir été, d'ici le début des années 1990, réduit de quelque 25 p. 100 par rapport à ce qu'il est actuellement.

Malheureusement, tout comme les premières propositions soviétiques à Stockholm, l'Appel et le communiqué sont tous deux truffés de déclarations politiques relatives par exemple "à la lutte pour la paix et le socialisme et contre l'impérialisme",²¹ qui font douter du sérieux de la proposition et semblent indiquer, du moins au premier abord, qu'il s'agit plutôt d'un exercice de propagande. Seul le temps permettra de dire si les parties ont véritablement la volonté politique de réduire de façon globale les armes classiques dans l'ensemble du continent européen, de l'Atlantique à l'Oural. Bien qu'elles durent depuis bientôt quatorze ans, les négociations MBFR de bloc à bloc entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie n'ont pas réussi à amener les deux alliances à réduire les effectifs de leurs troupes, et ce dans une zone beaucoup plus restreinte que celle dont il s'est agi à Stockholm.²² Il faut noter cependant que les pays occidentaux ont indiqué dans le Communiqué de Halifax et plus récemment, dans la Déclaration de Bruxelles, qu'ils étaient disposés à envisager la dernière proposition de Budapest dans une perspective globale.

LA DÉCLARATION DE BRUXELLES

En réponse à l'Appel de Budapest lancé par les pays du Pacte de Varsovie, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont publié en décembre 1986 la Déclaration de Bruxelles, dans laquelle ils précisait que les pays occidentaux étaient d'accord pour débattre d'un renforcement de la stabilité en matière d'armements classiques dans l'ensemble du continent européen. Les ministres ont alors insisté sur le déséquilibre militaire actuel et sur les dissymétries existant entre l'Est et l'Ouest, et ils ont précisé que, si les deux blocs entamaient des négociations, ils devraient s'entendre sur un mandat qui énoncerait les six objectifs suivants: la limitation des forces à un niveau stable et sûr, qui permette d'éliminer les disparités; l'adoption d'une approche progressive qui garantisse à tous les intervenants un niveau de sécurité inchangé; la suppression de la capacité de lancer une attaque surprise et une action offensive de grande envergure; l'adoption de MPAC supplémentaires en vue d'accroître la transparence et la prévisibilité des comportements militaires; l'application de ces mesures à l'ensemble du continent européen afin de réduire les déséquilibres régionaux et d'empêcher toute possibilité de mise en échec; et enfin, l'adoption de mesures de vérification fondées sur l'échange d'information et les inspections sur place.²³

La troisième réunion de suivi de la CSCE se déroule à Vienne depuis le mois de novembre 1986. Les premières discussions ont permis d'examiner dans quelle mesure les pays avaient effectivement respecté les dispositions de l'Acte final d'Helsinki, et au milieu de l'année 1987, les participants venaient tout juste d'aborder les initiatives nouvelles en matière de sécurité. Quant à savoir quelle direction va prendre à partir de maintenant le dialogue Est-Ouest, on peut faire à cette question la réponse donnée par le Chat de Cheshire dans Alice au Pays des Merveilles: "Cela dépend surtout de l'endroit où l'on veut aller."

CONCLUSION

L'expérience de Stockholm a montré qu'il était possible d'atteindre des résultats appréciables dans certains domaines de la limitation des armements pourvu que les objectifs soient limités, que les intérêts nationaux vitaux ne soient pas mis en péril et pourvu, enfin, que l'on avance à pas comptés. Il faut préciser par ailleurs que les négociations en matière de limitation des armements sont absolument indissociables des relations politiques internationales, lesquelles ne doivent pas nécessairement être bonnes, mais comme on l'a vu à Stockholm, ne doivent pas empêcher les interactions positives.

Dans toutes les négociations auxquelles sont associées les superpuissances, l'état des relations entre ces dernières constituera toujours un facteur déterminant pour l'issue des négociations en cause. Dans le cadre d'un processus multinational fondé sur le consensus, tel que celui de la CSCE, l'influence politique des différents États participants reste un facteur important, surtout dans la mesure où ils réussissent à gagner d'autres États à leur cause. Dans ces circonstances, aucun État ne peut, en dernière analyse, imposer son "diktat".

Les résultats de la Conférence de Stockholm n'empêcheront pas les États de recourir à la menace ou à l'emploi de la force pour atteindre leurs objectifs politiques. Toutefois, les pays qui le feront s'exposeront à payer un certain prix politique, et les MPAC récemment adoptées pourraient servir à donner des avertissements supplémentaires qui permettront aux pays se sentant menacés d'adopter des contre-mesures militaires.

Quoique de portée relativement limitée, l'Entente de Stockholm n'en est pas moins un premier jalon, global et concret, sur la voie d'un renforcement de la stabilité politique et de la sécurité en Europe. Il ne faut pas en conclure pour autant que l'affermissement de la confiance s'arrête à Stockholm; il reste bien au contraire énormément à faire, et logiquement, l'étape suivante devrait être la convocation d'une conférence de suivi, dont le mandat serait identique, voire élargi.

NOTES

1. Le 19 septembre à 22 h 56, il a fallu arrêter les pendules conformément aux pratiques de la CSCE, afin que les travaux soient terminés à l'heure dite. Le document a finalement été adopté le 22 septembre à 11 h 35.
2. Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, URSS, Yougoslavie.
3. *Document final de la réunion de suivi à Madrid (1980) des représentants des États participants à la CSCE*. Réunion s'étant tenue conformément aux dispositions de l'Acte final portant sur le suivi de la Conférence, Madrid, 1983, p. 38.
4. *Document de la Conférence de Stockholm sur les MPAC et le désarmement en Europe*. Conférence convoquée conformément aux dispositions pertinentes du document final de la Réunion de Madrid

- de la CSCE, Stockholm, 1986, pp. 23 à 40.
5. Brzezinski, Z., *The Conduct of East-West Relations in the 1980s*, Document plénier I, Conférence annuelle de l'IISS, Ottawa, 1983, p. 26.
 6. *Ibid.*, p. 26.
 7. Brodie, B., *War and Politics*, New York, 1973, p. 342.
 8. Ford, R.A.D., *The Legacy of Yalta*, Maclean's, 11 février 1985, pp. 16 et 17.
 9. The Great Soviet Encyclopedia, *Peace*, New York, 1983, pp. 624 et 625.
 10. *Comparaison entre les forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie*, Services d'information de l'OTAN, Bruxelles, 1984, fig. 2, p. 8.
 11. Mandat de la Conférence de Madrid, p. 38.
 12. Dirnecker, R.S. *Between Helsinki and Belgrade: A Balance Sheet of CSCE, Strategic Review*, vol. V, n° 4, Washington, 1977, pp. 74 à 83.
 13. *Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe*, Helsinki, 1975, pp. 85 à 87.
 14. Dobrosielski, M., *CSCE: A Polish View*, Varsovie, 1976, p. 18.
 15. OTAN, SC1 24 janvier 1984; Roumanie, SC2 25 janvier 1984; NNA, SC3, 9 mars 1984; URSS, SC4, 8 mai 1984; et Malte, SC5, 8 novembre 1984.
 16. Mandat de la Conférence de Madrid, p. 38.
 17. Mandat de la Conférence de Madrid, p. 38.
 18. Expression générique employée pour résoudre le problème terminologique que posait la définition des mots "mouvement", "exercice" et "manoeuvre".
 19. Réunions d'experts sur: *The Peaceful Settlement of Disputes* tenue à Berne en mars 1984; sur les *Droits de l'homme* à Ottawa en avril 1984; sur les *Contacts humains* à Berne en avril 1986.
 20. Communiqué de "L'Appel de Budapest", 10 et 11 juin 1986.
 21. Communiqué sur la "Réunion du Comité consultatif politique des États membres de Pacte de Varsovie", Budapest, 11 juin 1986, Section VI, p. 13.
 22. Les pourparlers MBFR portent sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne et celui du Benelux, pour l'OTAN, et sur ceux de la République démocratique allemande, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, pour le Pacte de Varsovie.
 23. *Déclaration de Bruxelles sur la limitation des armements classiques*, Communiqué de presse, Bruxelles, 11 décembre 1986.

Le colonel C.A. Namiesniowski a récemment pris sa retraite des Forces canadiennes; il était conseiller militaire auprès des délégations canadiennes aux réunions de la CSCE à Madrid et à Stockholm.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et elles n'engagent en rien l'Institut ni le Conseil.

Publication de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires ou d'autres documents, prière d'écrire à l'Institut, au 307, rue Gilmour, Ottawa, K2P 0P7.

Also available in English.
ISBN: 0-662-94541-7



**Institut canadien pour la
paix et la sécurité internationales**
307, rue Gilmour
Ottawa (Ontario)
K2P 0P7